

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Novembre 2017 à 20h00

## Président : M. DUSSART

Etaient présents : MM. JEUNIAUX, CANDELIER, GUY, PROCHWICZ, POURNY, CAPRON,  
Mmes LEFEBVRE, HENNON, ISEBE, COURTEAUX  
Absents excusés : M GAUDIERE, excusé, ayant donné une procuration de vote à M DUSSART  
M RICHARD.  
Secrétaire de séance : Mme COURTEAUX  
Date de Convocation : 31 Octobre 2017  
Date de la séance : 07 Novembre 2017  
Date d'affichage : 14 novembre 2017

## Ordre du Jour :

### I) Approbation du compte rendu du 19 Septembre 2017

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### II) Délibérations :

#### ✓ Lotissement : Nom des rues

Dans le cadre du nouveau lotissement situé rue de l'Eglise, le Maire explique aux membres du conseil qu'il faut nommer les 4 rues du nouveau lotissement et choisir un nom pour la place.

Les propositions sont les suivantes :

- La rue qui rejoint la rue de l'église : Rue Saint Rémy
- La place : Place du Tibet
- La rue qui vient de l'école : Rue Charlemagne
- La rue qui rejoint la rue Saint Rémy : Rue Clovis
- La dernière rue : Rue Gabrielle d'Estrées

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le choix du nom des rues et de la place, notées ci-dessus pour le nouveau lotissement situé rue de l'Eglise. Les travaux avancent, l'assainissement est en cours. La fin des travaux est prévue au printemps 2018.

#### ✓ Budget 2017 : Décision modificative Fonctionnement n°5

Afin de régulariser des factures de téléphone FREE réglées 2 fois, Monsieur le Maire propose de prendre les décisions modificatives suivantes en fonctionnement:

#### **Budget Principal 2017**

##### Section de fonctionnement

Montant total de 116.00€ prélevé en fonctionnement au :

- Article 752 (Revenus des immeubles) pour 116.00€

Montant affecté au :

- Article 773 (Mandats annulés sur exercices antérieurs) 116.00€

Sur proposition de Monsieur le maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valident le virement de crédits tels que présentés ci-dessus.

Afin de prendre en charge le montant de fonds de péréquation communale et intercommunale, Monsieur le Maire propose de prendre les décisions modificatives suivantes en fonctionnement:

✓ **Budget Principal 2017**

Section de fonctionnement

Montant total de 1 188.00€ prélevé en fonctionnement au :

- Article 615221 (Bâtiments publics) pour 1 188.00€

Montant affecté au :

- Article 739223 (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) 1 188.00€

Sur proposition de Monsieur le maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valident le virement de crédits tels que présentés ci-dessus.

✓ **Budget 2017 : Décision modificative Investissement n° 6**

Afin de faire établir un diagnostic des 2 ponts de la commune, Monsieur le Maire propose de prendre les décisions modificatives suivantes en investissement:

**Budget Principal 2017**

Section d'investissement

Montant total de 1 500.00€ prélevé en investissement au :

- Article 2315 op 79 (Immobilisations en cours opération ponts) pour 1 500.00€

Montant affecté au :

- Article 2031 (Frais d'études) 1 500.00€

Sur proposition de Monsieur le maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valident le virement de crédits tels que présentés ci-dessus.

Afin de prendre en charge les travaux de terrassement et d'évacuation des terres sur le terrain communal rue de l'église, Monsieur le Maire propose de prendre les décisions modificatives suivantes en investissement:

✓ **Budget Principal 2017**

Section d'investissement

Montant total de 8400.00€ TTC prélevé en fonctionnement au C 615221 (Bâtiments publics)

Affecté au C023 (Virement à la section d'investissement)

Affecté au C 021(Virement de la section de fonctionnement)

Affecté en Investissement au C 2152 (Installations de voirie)

Sur proposition de Monsieur le maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valident le virement de crédits tels que présentés ci-dessus.

✓ **Location de la salle : Tarif spécifique pour réunion du Conseil Départemental**

Le Maire explique que le Conseil Départemental recherche des salles pour des réunions de travail et des manifestations sur une journée en précisant les tarifs de location.

Il est proposé 120€ pour la location de la petite salle et 40€ supplémentaires pour le nettoyage si celui-ci n'est pas effectué par le locataire.

Il est proposé de 220€ pour la location des 2 salles et 40€ supplémentaires pour le nettoyage si celui-ci n'est pas effectué par le locataire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents les tarifs de location d'une journée, mentionnés ci-dessus.

✓ **FDE80 : Extension de réseau de la rue Claude Monet**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention n° 10-0589-EX de la FDE80, relative à un projet d'extension du réseau électrique dans la commune.

**Travaux électriques**

Le montant de l'opération s'élève à :

- Coût hors taxes des travaux électriques .....	14 898.00€
- Frais de maîtrise d'œuvre 5% du coût hors taxes de l'opération .....	744.90€
- Montant total hors taxes de l'opération .....	15 642.90€
- TVA sur les travaux .....	2 979.60€
<b>Total :</b>	<b>18 622.50€ TTC</b>

**Plan de financement de l'opération électrique est le suivant :**

- Participation de la commune 66% du coût HT de l'opération soit	10 324.31€
- Montant pris en charge par la Fédération 34% soit	5 318.59€
- TVA avancée par la Fédération	2 979.60€
<b>Total :</b>	<b>18 622.50€ TTC</b>

**Travaux d'éclairage**

Le montant de l'opération d'éclairage s'élève à :

- Coût hors taxes des travaux d'éclairage .....	9 715.00€
- Frais maitrise d'œuvre (7% du coût hors taxes des travaux) .....	680.05€
- TVA sur les travaux .....	1 943.00€
<b>Total TTC:</b>	<b>12 338.05€</b>

**Plan de financement est le suivant :**

- Montant pris en charge par la Fédération	4 566.05€
- Contribution de la commune :	7 772.00€
<b>Total TTC:</b>	<b>12 338.05€</b>

**Montant de l'opération communications électroniques**

Le montant de l'opération s'élève à :

- Coût des travaux d'infrastructure d'accueil	5 945.00€
- Frais maitrise d'œuvre 5% du coût HT de l'opération	297.25€
- TVA sur les travaux	1 189.00€
<b>Total TTC:</b>	<b>7 431.25€</b>

**Plan de financement est le suivant :**

- Part de financement de la FDE80 (50% du coût HT)	3 121.13€
- Contribution de la commune 50%	3 121.13€
- TVA avancée par la FDE80	1 189.00€
<b>Total TTC:</b>	<b>7 431.25€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la convention N° 10-0589-EX concernant le projet d'extension du réseau électrique de la rue Claude Monet ci-dessus mentionné.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

Ces dépenses seront inscrites au budget 2018.

**Création d'un poste occasionnel d'un agent technique à temps non complet pour surcroît de travail dans le cadre des temps d'activités périscolaires.**

Le Maire expose que :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période du 1er Janvier 2018 au 06 Juillet 2018.
- Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.  
La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### **III) Informations Vers sur Selle**

#### **➤ Présentation de M. DUSSART**

##### **Déclaration d'intention d'aliéner**

Une DIA a été envoyée par Maître POINTIN, notaire à Hangest en Santerre concernant la maison sise 1 Chemin du Tour des haies à Vers sur Selle, parcelle AD 68 et 118.

Au regard de la délibération d'autorisation permanente du 19 septembre, le maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.

##### **Sivom de Boves**

L'assemblée générale du SIVOM a eu lieu le 06 novembre. En 2018 il y aura peu de travaux car plusieurs communes démissionnent du SIVOM dont la commune de Boves. L'avenir du SIVOM reste incertain.

##### **Ecole**

Lors du conseil d'école, une présentation des différents travaux à effectuer au groupe scolaire ont été présentés. Certains travaux ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint dont un enduit dans la cour qui a été réparé par l'agent communal.

M CAPRON demande qu'un compte rendu du conseil d'école soit établi et donné aux habitants pour information.

##### **Fibre optique**

Les travaux avancent, plusieurs rues sont aménagées avec la fibre.

##### **Illuminations**

Cette année, on installe les mêmes illuminations que l'an passé. Pour 2018, il faudra mener une réflexion au printemps et décider d'un nouveau projet d'illuminations du village.

##### **Président d'Amiens Métropole**

Le 19 octobre en mairie, nous avons reçu M Alain GEST, Président d'Amiens Métropole. Demande faite de revoir le linéaire de la voirie communautaire.

### **TOUR DE TABLE**

#### **M CANDELIER**

##### **Comité de pilotage de la marionnette en chemins**

La période de prestation limitée ne correspond pas à notre attente, de plus le coût risque d'être trop élevé. Il ne sera pas donné suite à notre démarche.

##### **Fête du village**

Peu de monde à la plaine de jeux à cause du mauvais temps mais un bon public lors du concert à la salle communale.

##### **Accueil de loisirs**

Le centre de loisirs d'octobre a accueilli 39 enfants dont 12 de Vers sur Selle. Belle prestation de qualité sur le thème d'« Harry POTTER ».

##### **Impôts locaux**

Les taxes d'habitation et foncière ont subi une augmentation de 0.4% en 2017 après 1% en 2016.

## **M JEUNIAUX**

### **Banque Alimentaire**

La collecte est prévue le samedi 18 novembre 2017, les flyers seront distribués en fin de semaine.

## **M PROCHWICZ**

### **Communication dans le village**

La distribution dans les boîtes aux lettres doit être revue pour être mieux répartie entre tous les conseillers.

### **Téléthon**

Le programme est préparé :

- Vendredi 1er décembre : 19h Tournoi de football au stade organisé par l'ESV.
- Vendredi 08 décembre :
  - o 14h à 16h avec les élèves, Ateliers Téléthon, Animations et Goûter à la salle de Bacouel sur Selle.
  - o 19h Repas du Téléthon avec animation musicale à la salle communale de Vers Sur Selle.

Pour une meilleure organisation, il faudra se répartir les tâches et plusieurs personnes seront nécessaires pour ranger la salle communale après la soirée.

### **Journal communal**

Toujours dans l'attente des articles pour finaliser le journal.

## **Mme COURTEAUX**

**Concert** : L'association ASPI remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle communale pour leur fête de Noël.

## **Mme ISEBE**

**Fête locale** : concernant le bilan financier de la fête locale, le coût s'élève à 2 131.39€. Très bonne ambiance, les enfants ont profité du petit manège.

## **M CAPRON**

**SISA** : Voir compte rendu en annexe.

**Compteurs Linky** : Voir compte rendu en annexe.

## **Mme LEFEBVRE**

**Voirie** : Propose la pose d'un poteau réfléchissant en haut de la côte de Vers. M le maire fera une demande auprès des services d'Amiens Métropole.

## **Mme ISEBE**

Demande : la date du Noël des agents : Vendredi 15 Décembre à 18h

la date des vœux du maire : Jeudi 11 janvier à 18h30.

### **Réunions :**

- La prochaine réunion des commissions aura lieu le mercredi 29 Novembre à 20h
- La prochaine réunion de Conseil aura lieu le Mardi 12 Décembre 2017 à 20h.

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 22h45.